



Tel : 02.31.27.15.80
 Fax : 02.31.23.86.06
 Mail : mairie@cagny.fr
 Site : www.cagny.fr

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire de Cagny.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération n° 2010/12 du 09/02/2010 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
Vu l'arrêté n° 2021/101 du 16/12/221 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2012,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BARON Morgane	ADJOINT TECHNIQUE	22/08/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Fait à Cagny, le 31 décembre 2025,
 Le Maire,
 Laurence MAUREY

